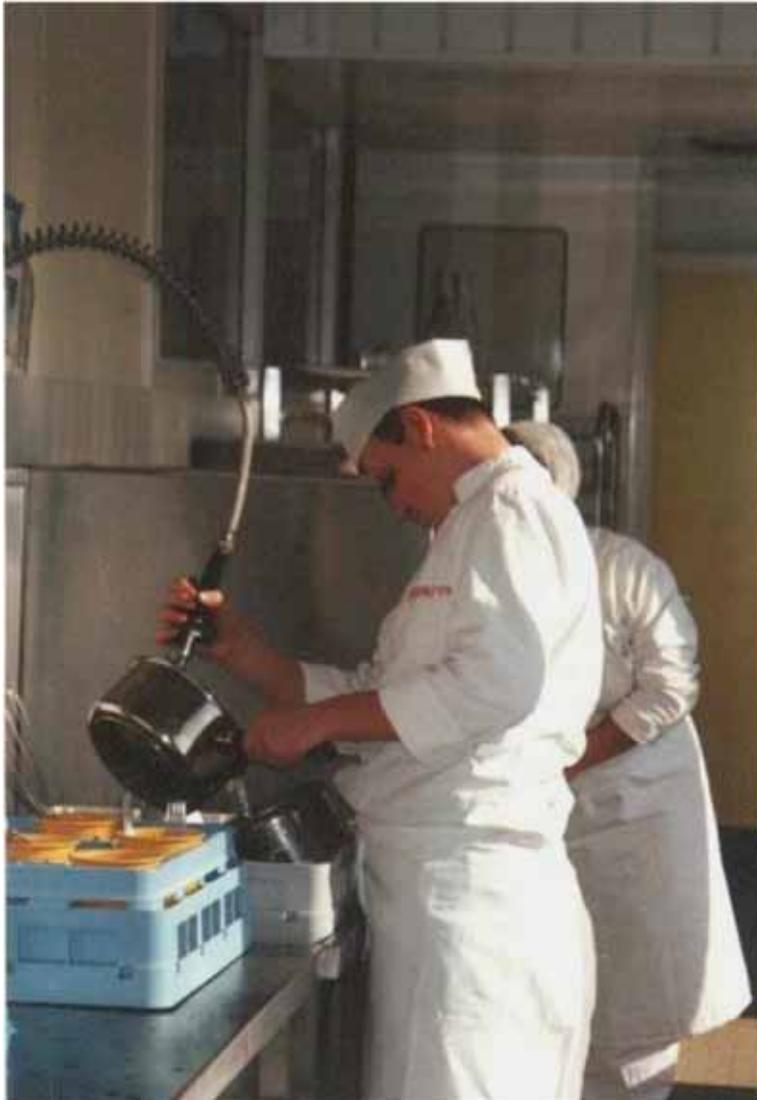


Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Gestion de l'eau dans les ateliers de transformation de l'enseignement agricole

Quels enjeux ?

*L'eau est un patrimoine commun
dont la valeur est reconnue par
tous.*

Charte européenne de l'eau, 1967

*Atteindre ou conserver d'ici 2015
le bon état écologique ou le bon
potentiel pour l'ensemble des
masses d'eau.*

Grenelle environnement, 2007

État de la question

- Enseignement agricole
 - Des ateliers de transformation
 - Des formations (gestion et maîtrise de l'eau, licences pro...)
 - Une PFT à Albi
 - Des « réseaux »
 - Des informations (Réunion DEA/DAT 2009, conf, PNF...)
- Peu de retour sur la question de l'eau dans les ateliers
 - Diagnostic ?
 - Actions ?
 - Besoins d'accompagnement ?
 - Utilisation pédagogique ?

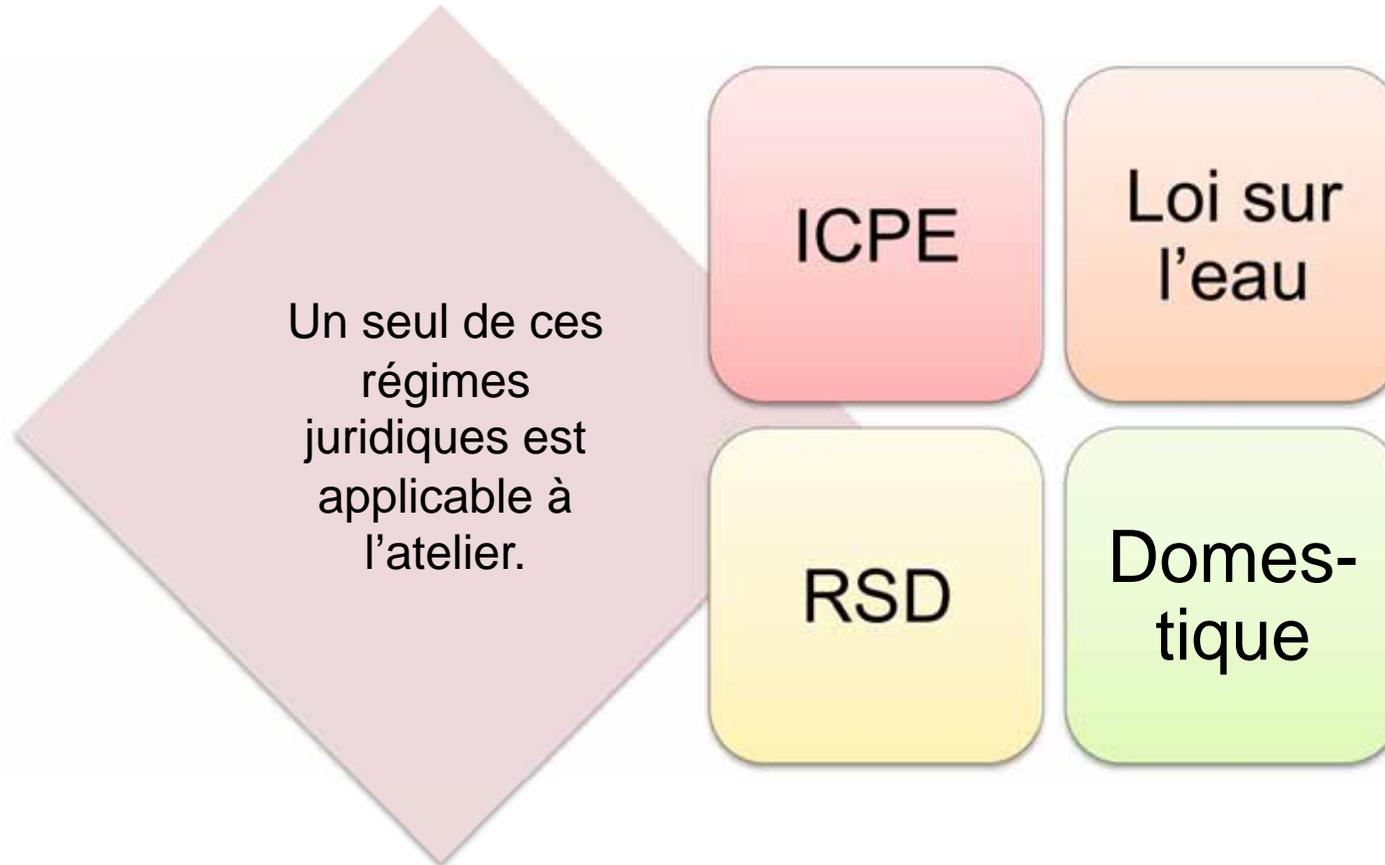
Objectifs de la gestion de l'eau

1. Conformité avec les règles en vigueur
2. Durabilité du développement
 - Économies
 - Protection de l'environnement
 - Valorisation du travail de l'équipe
3. Support pédagogique
 - Éducation au développement durable
 - Bonnes pratiques professionnelles

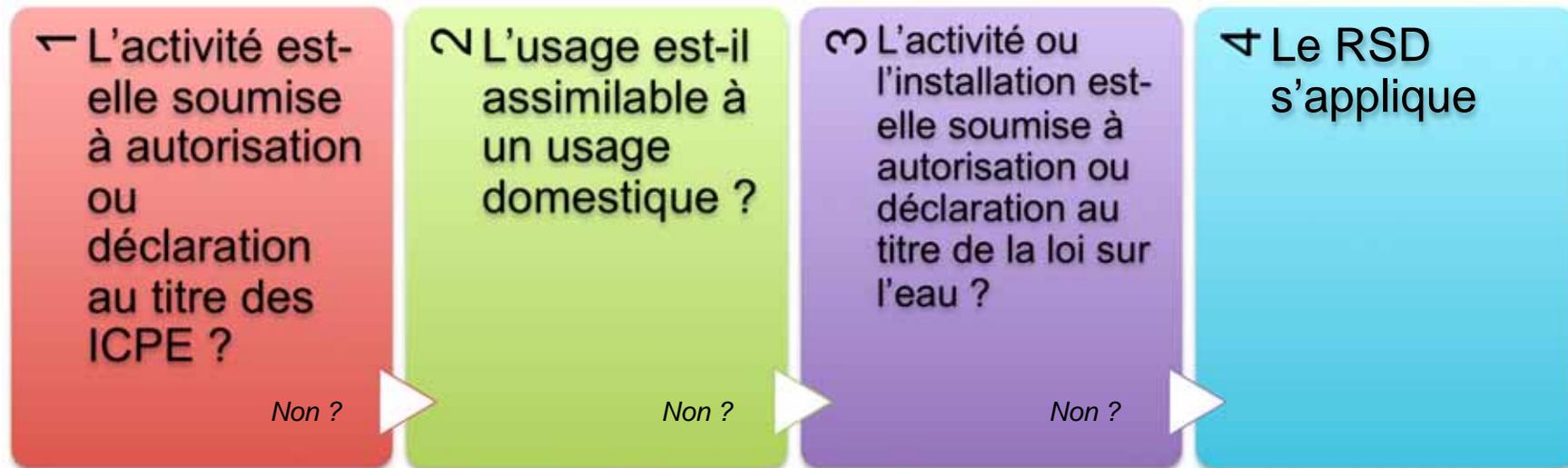
Le minimum

**CONNAÎTRE LES RÈGLES
APPLICABLES (ET LES
RESPECTER...)**

Déterminer les règles auxquelles on doit satisfaire



Méthode pour déterminer le régime administratif



Non ?

Non ?

Non ?

Cf. [nomenclature](#) 22xx
agroalimentaire art
R511-9 C. Env.

Prel. < 1000 m³/an
Rejet ≤ 20 EH
Art [R214-5](#) C. env.

Cf. [nomenclature](#)
(prélèvement, rejet)
art R214-1 C. Env.

Cf. art. [L1311-2](#)
C. santé pub.
et [RSD type](#)

Autres règles indépendantes du régime administratif

- Code de la Santé publique
- Code des collectivités territoriales
- Code de l'urbanisme
- SDAGE du bassin hydrographique
- SAGE du bassin versant
- Règlement du service d'eau et d'assainissement de votre collectivité
- Documents d'urbanisme (PLU, POS...)

Les trois domaines concernés par les règles

1. Les prélèvements et consommations
2. Les rejets
3. La gestion des eaux pluviales

Diapos suivantes : quelques règles minimales (à compléter par les dispositions spécifiques aux ICPE ou aux prélèvements et rejets soumis à la loi sur l'eau)

Règles relatives aux prélèvements

Il ne faut pas...

- Effectuer des prélèvements dans le milieu naturel sans autorisation
- Gêner l'écoulement des eaux par les ouvrages de prélèvement

Il faut...

- Limiter la consommation d'eau
- Évaluer les prélèvements
- S'acquitter de la redevance prélèvements
- Laisser un débit minimal
- Assurer la circulation des poissons migrateurs
- Respecter les règles relatives aux forages

Règles relatives aux réseaux intérieurs

Il ne faut pas...

Il faut...

- Respecter les règles de prévention des légionelles (A 30/11/2005)
- Disconnecteur

Réutilisation d'eau de pluie (A 28/08/2008)

Il ne faut pas...

- Incorporer dans les préparations
- Collecter des eaux d'une toiture accessible ou en amiante ciment ou en plomb
- Liaison avec l'eau potable

Il faut...

- Signaler les points de soutirage, vannes, appareils, passages de cloison avec la mention « eau non potable »
- Filtrer à l'amont de la cuve ($\leq 1\text{mm}$)
- Evaluer le volume utilisé et restitué au réseau d'assainissement collectif
- Vérification semestrielle et entretien annuel, carnet sanitaire

Rejets d'eau usée au milieu naturel

Il ne faut pas...

- Déverser des eaux usées non traitées
- Créer des nuisances pour le milieu naturel, la santé ou le voisinage

Il faut...

- Payer la redevance pollution
- Séparer eaux résiduaires et eaux pluviales
- Limiter le nombre de points de rejet

Rejet dans le réseau public

Il ne faut pas...

- Déverser des eaux usées pouvant endommager le réseau, nuire au personnel ou au traitement biologique
- Rejeter à une température $> 30\text{ °C}$

Il faut...

- Payer les redevances
 - Pollution
 - Modernisation des réseaux
 - Assainissement
- Installer un dispositif permettant le prélèvement et éventuellement la mesure de débit
- Avoir une convention de rejet avec le maître d'ouvrage (obligatoire si eaux usées non domestiques)

Eaux pluviales

Il ne faut pas...

- Jeter de déchets dans le réseau pluvial

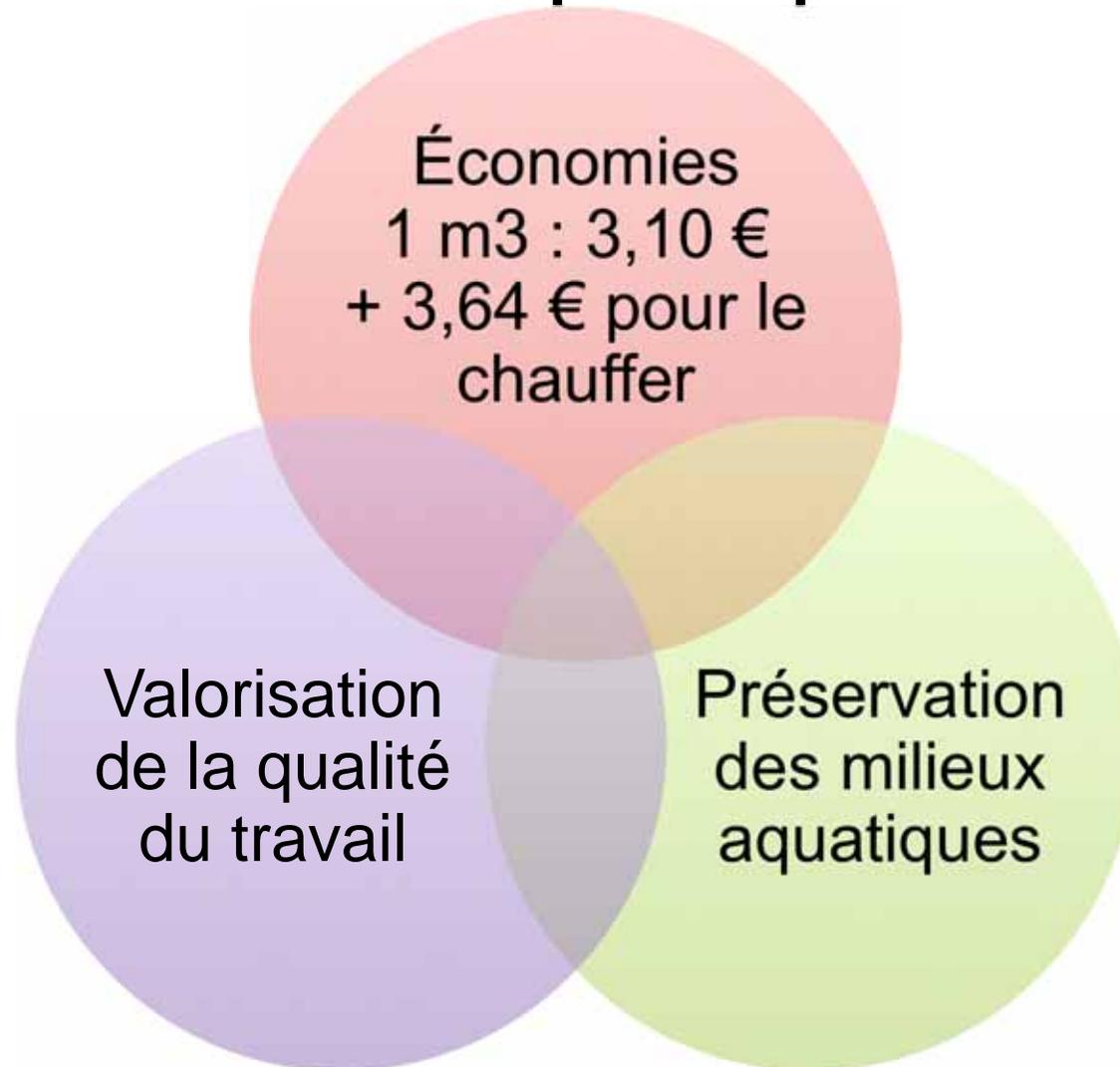
Il faut...

- Être autorisé à se raccorder au réseau pluvial collectif
- Maintenir en bon état d'étanchéité et de fonctionnement le réseau pluvial
- Acquitter la taxe communale eaux pluviales si elle existe

Aller plus loin que l'application des règles

GESTION DURABLE DE L'EAU : LES BONNES PRATIQUES

Intérêt de la mise en place de bonnes pratiques



Consommations et prélèvements



Exemples de bonnes pratiques

- Surveiller / limiter les consommations / les fuites
- Matériels hydroéconomes
- Optimiser les procédures de lavages
- Impliquer et former les agents
- Recycler les eaux de rinçage
- Récupérer les eaux de pluie
- Identifier les consommations sans rejet

Rejets d'eau usée



Exemples de bonnes pratiques

- Étudier / suivre la pollution rejetée
- Limiter les pertes de matière première
- Agir sur les produits de nettoyage
- Éliminer la pollution

Rejets d'eau pluviale



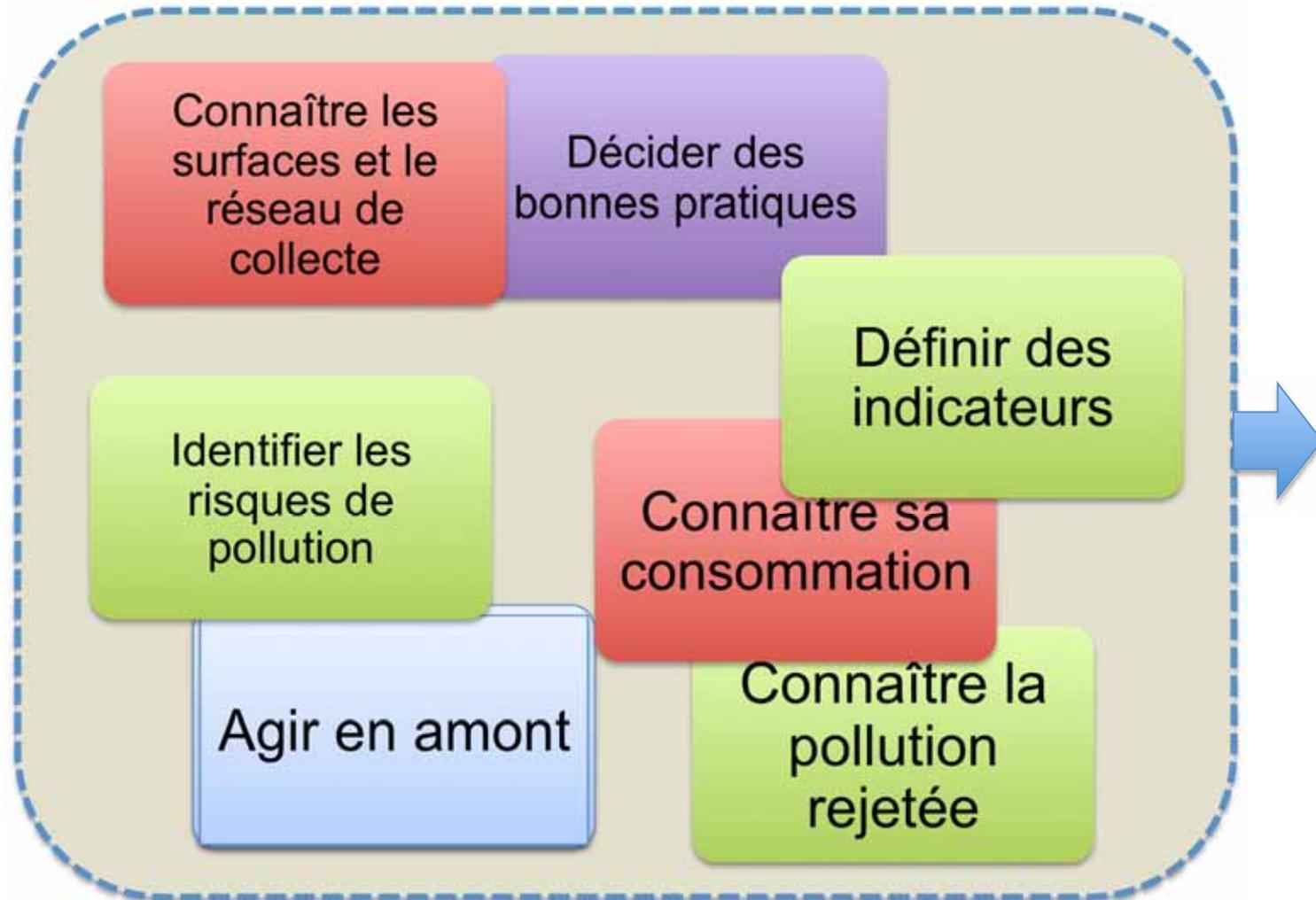
Exemples de bonnes pratiques

- Limitation des surfaces imperméables
- Privilégier les techniques alternatives d'assainissement pluvial (fossé, noue)
- Aménager les bassins de rétention
- Limiter les risques de pollution
- Récupérer l'eau de pluie

Exploiter la valeur didactique de l'atelier

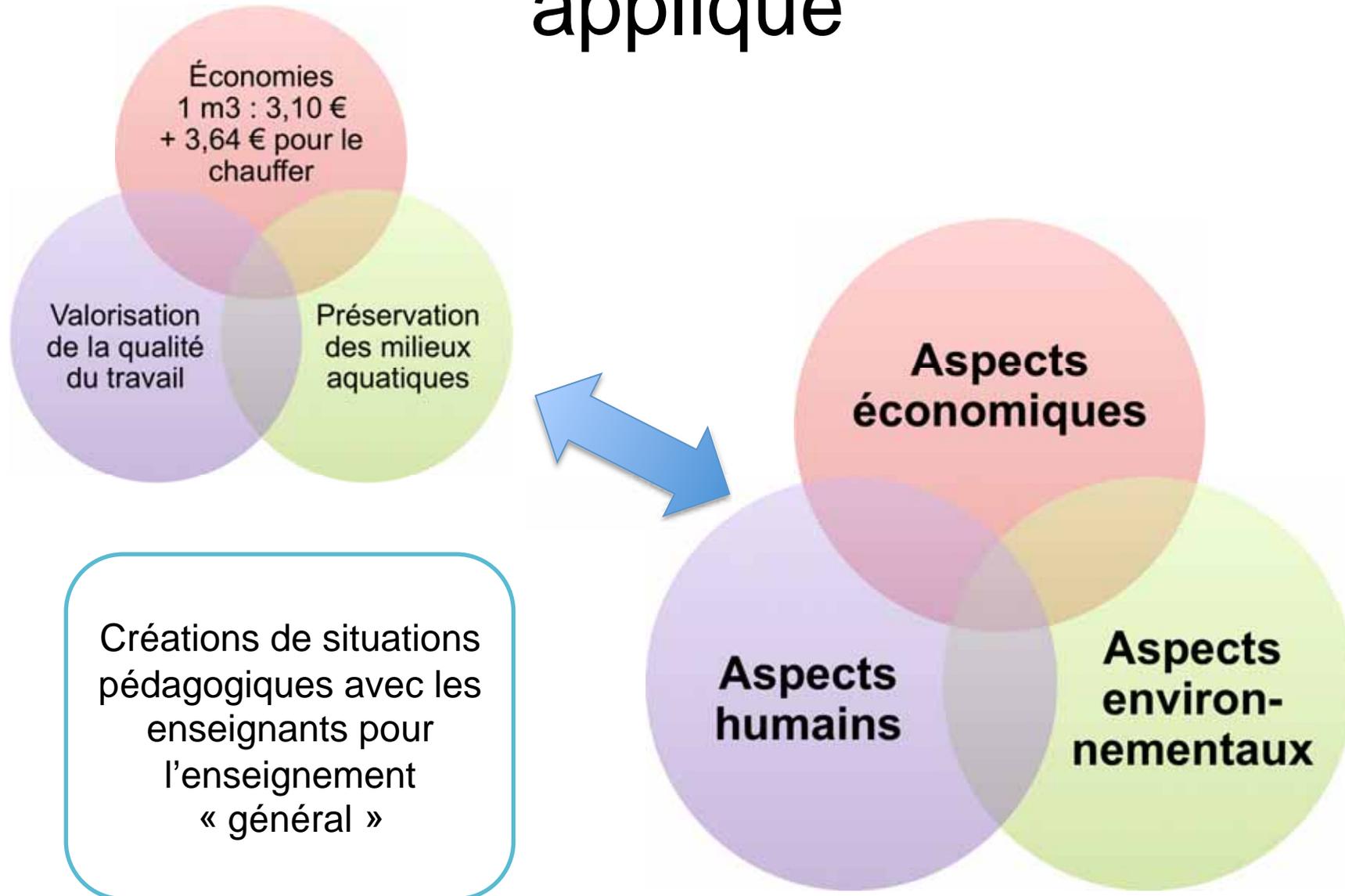
CRÉER DES SITUATIONS PÉDAGOGIQUES AUTOUR DE LA GESTION DE L'EAU

Impliquer les étudiants dans la mise en place de la gestion

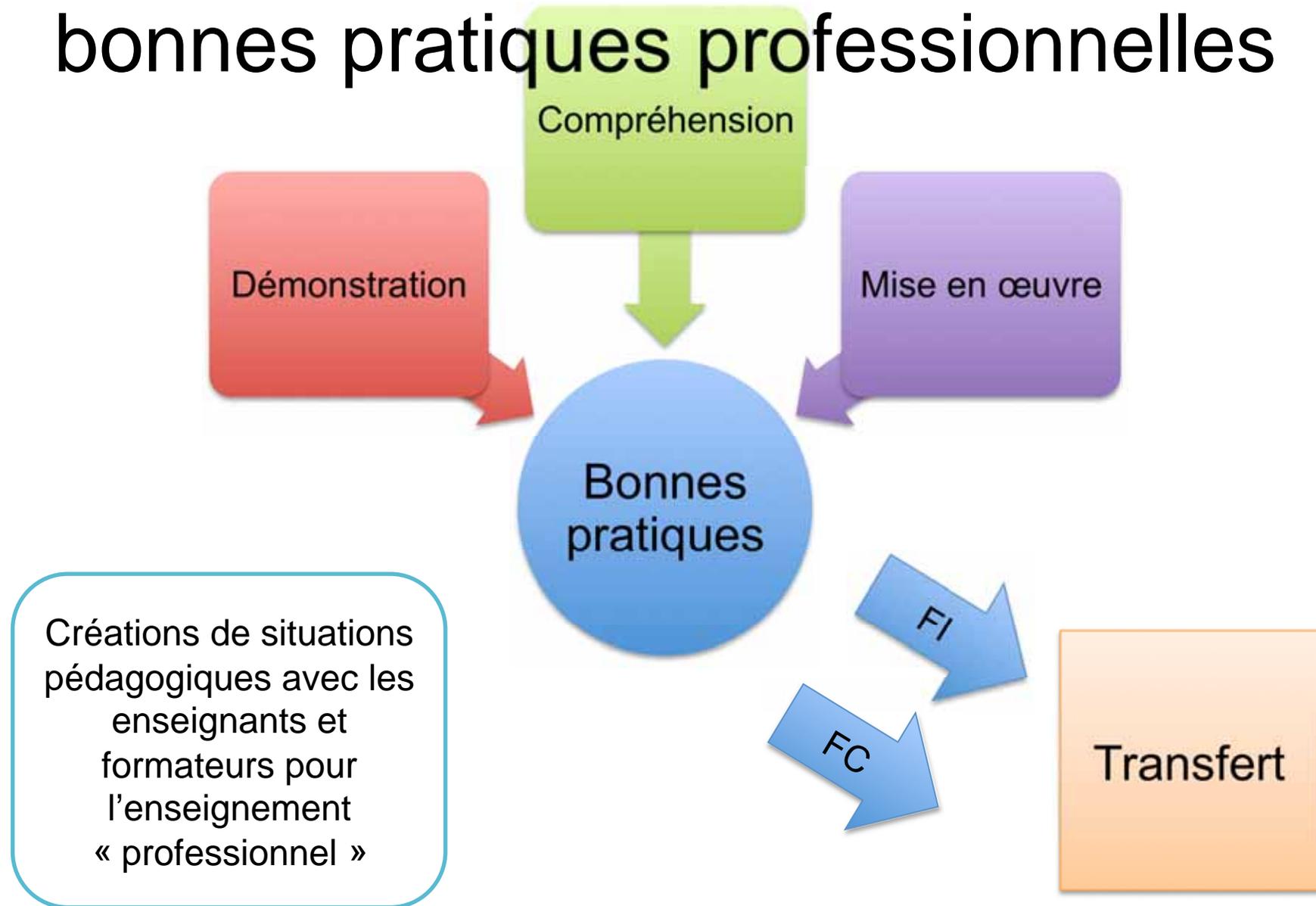


Sujets de stage, projet,
étude... pour étudiants de
BTSA ou licence pro...

Le développement durable appliqué



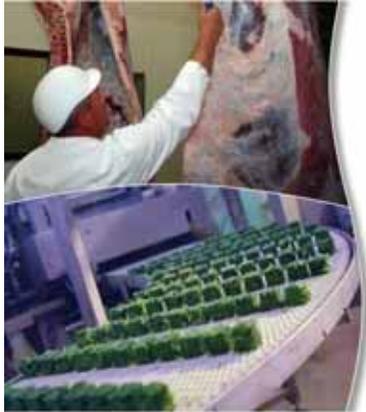
Démonstration et application des bonnes pratiques professionnelles



Conclusions

1. Gestion de l'eau = méthode
2. Plusieurs niveaux de progrès
 - Connaître / respecter les règles
 - Comprendre l'impact de ses pratiques et les améliorer
 - Intégrer les aspects pédagogiques
3. Projet qui dépasse les limites de l'atelier

Plus d'infos



Guide de la gestion de l'eau en entreprise

Agence de l'eau Loire Bretagne

http://www.eau-loire-bretagne.fr/entreprises/guides_et_etudes

Guide de la gestion de l'eau
en entreprise

Edition 2009

